



NOUVELLES RELIGIEUSES.

Montréal. — LA CAUSE DE LA "CANADA-REVUE." *Jugement en faveur de Mgr Fabre.*

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse*, de Montréal :

"L'honorable juge Doherty a rendu son jugement, mardi dernier, dans la cause de la *Canada-Review* contre Monseigneur l'archevêque de Montréal.

Ce jugement était attendu avec impatience.

Il a été une victoire pour l'Eglise, un soulagement pour la conscience catholique, la reconnaissance officielle par nos tribunaux civils des droits de l'épiscopat.

Ces droits avaient été méconnus, les voilà noblement vengés.

Il a été proclamé que l'Eglise catholique est reconnue dans notre pays et que le drapeau britannique la protège.

C'est une société régulièrement constituée ; l'Etat respecte ses lois, et dit à ceux qui s'en prétendent les sujets : "Vous devez vous y soumettre."

La leçon est bonne : elle a été donnée avec autant de force que de dignité.

Dans cette cause, c'est le principe même de la liberté religieuse qui triomphe.

Tout le peuple s'en réjouit et remercie le ciel.

Au nom de la doctrine et de la morale dont il est le gardien, au nom des âmes dont il est le guide et dont il répond devant Dieu, l'archevêque avait prohibé la lecture d'une *Revue* qui lui paraissait dangereuse.

Il avait agi comme agirait le père de famille qui enlèverait des mains de ses enfants l'arme funeste avec laquelle ils pourraient se donner la mort. Et les bons catholiques l'en avaient remercié.

Alors on l'avait traîné devant le tribunal civil et on lui avait demandé : "Pourquoi avez-vous fait cette défense ?" Et l'archevêque avait répondu : *C'est une question de conscience qui relève d'un autre tribunal.*

Et mardi, le tribunal civil s'est prononcé : "Monseigneur, c'est une sentence que vous avez portée ; en elle, rien de malicieux. L'appréciation de vos motifs n'appartient pas à cette Cour. Vous avez